



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MARS 2014

COMPTE RENDU (VALIDÉ EN AG DU 28 MARS 2015)

08 h 30 Accueil et inscription des clubs, OBL, CDVL, Liges *par le secrétariat et la commission de Contrôle des opérations électorales*

10 h 00 Ouverture de l'assemblée générale

Accueil et présentation des invités ----- JP. POULEAU

Parole aux représentants des administrations et invités

Modifications des statuts----- B. FERRY-WILCZEK ----- votes

Modifications du règlement intérieur----- B. FERRY-WILCZEK ----- votes

Approbation du PV de l'A.G. du 23 mars 2013 ----- B. BURLOT ----- vote

Rapport du président ----- JP. POULEAU ----- vote

2014, les 40 ans de la FFVL. Présentation d'un diaporama ---- S. MALBOS

Rapport financier du trésorier ----- T. SÉNAC

Rapport de la commission Financière ----- M. LEBERTOIS

Rapport du commissaire aux comptes ----- JP. VUILLERMET

Vote sur le rapport financier et quitus à donner au trésorier ----- vote

Budget prévisionnel 2014 ----- T. SÉNAC ----- vote

12h30 – 14H30 la FFVL fêtera ses 40 ans autour d'un repas convivial, pris en commun

Présentation du projet politique de l'olympiade----- JP. POULEAU ----- vote

Cotisations, assurances 2015 ----- T. SÉNAC ----- vote

Questions diverses ----- B. BURLOT

Propositions pour le comité national parapente (CNP)

TOMBOLA

INSCRITS : 106 672 voix

À l'ouverture de l'AG : 41 316 voix

QUORUM : 35 557 voix (valable pour l'AG ordinaire et l'AG extraordinaire)



Pierre DEMEYER, président de la ligue PIDF ouvre cette nouvelle séance et remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de l'AG dont le personnel administratif pour toute la logistique et la mise en place du bon déroulement. Il remercie aussi les présidents de ligue de Nouvelle-Calédonie et la Réunion pour leur présence.

Jean-Pierre POULEAU, président de la FFVL remercie à son tour les participants et accueille les invités en leur demandant de bien vouloir se présenter à l'assemblée.

L'ENVS est présentée par la directrice, M^{me} Isabelle EYNAUDI. Un point est fait sur le partenariat avec la FFVL pour le développement de l'activité kite.

M. Bruno DELOR, président de la Fédération française d'aéromodélisme, en charge dans le cadre du CNOSF du Conseil interfédéral des sports aériens (CISA) se présente à son tour.

François PERNETTE, directeur général-adjoint de l'UCPA présente les différents axes d'évolution du projet politique de l'UCPA, dont sa part concernant le public à mobilité réduite. Il insiste sur le fait que le vol libre est très présent au sein des activités proposées par les différents centres UCPA mais qu'un manque de personnel encadrant est néfaste au développement de celles-ci (axe majeur : la formation).

Francisco ABAWI et Sandra ORAISON d'Air Courtage finissent ce tour de table.

L'ordre du jour étant présenté, l'assemblée générale peut commencer.

Un rappel est simplement fait sur la procédure des votes. Cette année, ils se feront par voie classique (papier) et non électronique comme les années précédentes. Il s'agit là d'une question budgétaire, en effet, une économie d'environ 3 000 € est ainsi réalisée.



Modifications des statuts

VOTE NUMÉRO 1, à main levée

Bruno Ferry-Wilczek, président de la commission des Statuts, expose les modifications et insiste sur le fait qu'il s'agit là d'un toilettage de pure forme.

[La présentation faite en séance et adoptée est disponible ici.](#)

Quatre articles sont concernés :

- Article 1.1 But de la Fédération
- Article 1.3.1 Licences
- Article 2.1.1 Assemblée générale – composition et répartition des voix par structure
- Article 4.1 Commissions. Objet, composition, fonctionnement

Vote 1 : But de la FFVL

POUR : à l'unanimité

[voir les textes adoptés](#)

Vote 2 : Licences

POUR : à l'unanimité

[voir les textes adoptés](#)



Vote 3 : Composition et répartition des voix par structure

[voir les textes adoptés](#)

Suite à la présentation des modifications proposées, certaines questions sont soulevées :

- Est-ce qu'un CDVL pourra toujours représenter une structure de son département ?

La réponse est « positive », les modifications n'impactent en rien ce sujet.

- Qu'advient-il des droits de vote des membres d'un club ayant moins de 16 ans ?

Rien ne change, un jeune de moins de 16 ans ne peut avoir de droit de vote au sein d'une structure.

POUR : 35 849 voix
CONTRE : 660 voix
ABSTENTIONS : 0
Décision adoptée en majorité absolue

Vote 4 : Commissions. Objet, composition, fonctionnement

[voir les textes adoptés](#)

POUR : à l'unanimité



Modifications du règlement intérieur

VOTE NUMÉRO 2, à main levée

La présentation des différents paragraphes est faite point par point, en demandant un vote pour chacun.

[La présentation faite en séance et adoptée est disponible ici.](#)

Vote 1 : Conditions d'affiliation

[voir les textes adoptés](#)

En présentant les modifications proposées de ce paragraphe, un échange avec les participants est lancé.

De cette discussion animée sur les différents cas de figure possibles, il ressort que la proposition n'est pas assez réfléchie et qu'un travail de fond doit encore être mené.

Une proposition est néanmoins faite :

- ⇒ Rassembler a minima un nombre de 6 adhérents pour demander son affiliation et regrouper 6 licenciés pour conserver son affiliation

Non voté – sujet retiré

Vote 2 : Conditions d'agrément OBL

[voir les textes adoptés](#)

POUR : à l'unanimité

Vote 3 : Délivrance des titres d'adhésion

[voir les textes adoptés](#)

POUR : à l'unanimité

Vote 4 : Démission

[voir les textes adoptés](#)

POUR : à l'unanimité



Vote 5 : Droits de vote

[voir les textes adoptés](#)

Une modification de ce paragraphe est proposée.

Un échange est ouvert notamment sur le droit de vote donné aux non-pratiquants.

Mr DELOR Bruno, de la FFAM se permet d'intervenir et conseille aux membres du Comité directeur de la FFVL de se renseigner s'il est juridiquement possible de ne pas donner le droit de vote à un licencié (même si celui-ci est un non pratiquant)

⇒ Solution : supprimer la phrase, sujet d'étude pour la commission des Statuts.

POUR : à l'unanimité

Vote 6 : Candidatures

[voir les textes adoptés](#)

Les différents points abordés sont les suivants :

- Article 3.3.1 (vote 1/3) : accord parents si mineur, candidatures individuelles et mention de la discipline de l'année en cours
- Article 3.3.1 (vote 2/3) : collège d'appartenance

POUR : à l'unanimité

- Article 3.3.1 (vote 3/3) : choix, pour un licencié ayant souscrit sa licence dans une association et enregistré dans l'équipe pédagogique d'un OBL, entre les deux collèges (associatif ou OBL) lors du dépôt de sa candidature

Concernant le choix laissé ou non à un licencié ayant souscrit sa licence dans une association et enregistré au sein de l'équipe pédagogique d'un OBL, un débat est lancé par Jean-François FAUCHIER.

En effet, à la demande des présidents de ligue membres de l'APL et présents la veille de l'AG de la FFVL, Jean-François demande à ce que la phrase ci-dessous soit enlevée du règlement intérieur. Un professionnel ne devrait pas avoir le choix entre le collège associatif et le collège professionnel.

Plusieurs arguments sont avancés :

- ne pas avoir un distinguo trop important entre les professionnels et les associatifs ;
- avoir une représentativité des professionnels par des « vrais » professionnels (tels que les vendeurs) ;
- revoir le terme OBL au niveau du règlement intérieur de la FFVL car à ce jour il n'y a pas assez de représentativité du collège OBL ;
- si la phrase est supprimée, on enlève la possibilité aux professionnels d'avoir un mandat au sein d'un collège associatif.

Proposition de vote sur le débat : choix des collèges selon la prise de licence

POUR : 20 433
CONTRE : 7 829
ABSTENTIONS : 11 904
➔ Majorité absolue pour modification

Vote 7 : Élection

[voir les textes adoptés](#)

POUR : à l'unanimité

Vote 8 : Réunion APL

[voir les textes adoptés](#)

POUR : à l'unanimité



Vote 9 : Les cotisations forfaitaires

Véronique Gensac fait un rappel sur le contexte actuel et commente un [diaporama](#).

Suite à des mécontentements, globalement au niveau de nos OBL, le Comité directeur de la FFVL propose de mettre en place, à partir de 2014, une mallette pédagogique pour tous les OBL et clubs-écoles, et financée entièrement par le reversement de ces cotisations forfaitaires.

Concernant les cotisations perçues pour l'année 2013, elles seront reversées automatiquement aux CDVL et ligues d'appartenance.

<p style="text-align: center;">POUR : 30 188 CONTRE : 7 813 ABSTENTIONS : 3 315 → Majorité absolue pour cette décision</p>



Approbation du compte rendu de l'AG du 23 mars 2013

VOTE NUMÉRO 3, à main levée

[Le compte rendu est disponible ici.](#)

POUR : à l'unanimité



Rapport du président

VOTE NUMÉRO 4, à main levée

[La présentation, par Jean-Pierre Pouleau, en séance est disponible ici .](#)

Jean-Pierre POULEAU, président de la FFVL, présente son rapport moral pour sa 1^{re} année de mandat. Les axes majeurs de l'année 2013 sont énoncés, tout particulièrement le suivi et la continuité de la délégation des activités dont le kite.

Un remerciement est fait à tous les acteurs de la FFVL (commissions, Comité directeur, Bureau directeur, équipes techniques et administratives) ainsi qu'à toutes les structures locales et régionales.

Jean-Pierre POULEAU termine ainsi :

Que vos préoccupations majeures soient toujours la responsabilité et la sécurité, et je vous souhaite à



*toutes et à tous une belle saison de vol et de
glisse.*

POUR : à l'unanimité



2014, les 40 ans de la FFVL.

Présentation d'un diaporama fait par Stéphane Malbos



Rapport financier du trésorier

Rapport de la commission Financière

Rapport du commissaire aux comptes

[La présentation faite en séance est disponible ici.](#)

Après lecture du rapport de la commission Financière par Monique Lebertois et des rapports du commissaire aux comptes, représenté par Philippe Pautrat.

Vote sur le rapport financier et quitus à donner au trésorier

VOTE NUMÉRO 5, à main levée

POUR : à l'unanimité

**Le résultat de l'exercice sera affecté
aux réserves**





Budget prévisionnel 2014

VOTE NUMÉRO 6, à main levée

[Pour plus de détails sur la composition du budget 2014.](#)

Présentation du budget par Thomas Sénac, trésorier

PRODUITS	FFVL - PRÉSENTATION ANALYTIQUE BUDGET PRÉVISIONNEL 2014	CHARGES
1 225 000 €	Produits des LICENCES	11 000 €
16 000 €	Produits FINANCIERS et produits des Editions	
13 000 €	Produits FEDERAUX	500 €
45 151 €	Produits Contrat de Parrainage Sportif	
420 690 €	SUBVENTION Ministère des Sports	
	Cotisations reversées	14 000 €
	Charges de structure (locaux, prest.services, salaires admin.)	475 000 €
1 719 841 €	TOTAL STRUCTUREL	500 500 €
	Amortissements	30 379 €
	Salaires des conseillers techniques fédéraux	357 821 €
	Frais de la direction technique nationale	166 000 €
	Matériel sportif	5 700 €
150 000 €	activité KITE	235 000 €
6 400 €	activité CERF VOLANT	30 400 €
17 700 €	activité PARAPENTE (dont speed-riding)	201 400 €
- €	activité DELTA	64 550 €
11 900 €	activité BOOMERANG	23 900 €
152 000 €	TOTAL TRANSVERSE	531 580 €
1 300 000 €	Assurances des pratiquants	1 300 000 €
	Assurances mutualisées	35 611 €
3 357 841 €	TOTAL	3 482 841 €
	résultat intermédiaire	- 125 000 €
125 000 €	Produits exceptionnels sur exercice antérieur	
	prévi 2014 équilibré	- €

POUR : à l'unanimité



Projet politique fédéral

VOTE NUMÉRO 7, à main levée

Jean-Pierre Pouleau présente le projet politique.

[Le projet détaillé est disponible ici.](#)

POUR : à l'unanimité





Cotisations, assurances 2015

VOTE NUMÉRO 8, à main levée

Depuis dix ans environ, la part nationale de la cotisation fédérale est restée relativement stable.

[Voir la présentation faite en séance par Thomas Sénac - disponible ici.](#)

Avec un contexte plus contraint, afin de ne pas diminuer le volume des actions et missions de la fédération, les augmentations ci-dessous ont été proposées :

	Augmentation part nationale	Tarif 2015	
Non pratiquant	+ 2 €	10 €	
Journées contact	pas d'aug.	8 €	
cerf volant	Pratiquant jeunes (acrokite)	pas d'aug.	
	Pratiquant	+ 2 €	7 €
	Moniteur professionnel	+ 2 €	15 €
	Journée découverte	pas d'aug.	74 €
			1 €
boomerang	Pratiquant jeune	+ 1 €	5 €
	Pratiquant	+ 2 €	18 €
	Moniteur professionnel	+ 2 €	77 €
kite	Stage 6 jours	+ 3 €	13 €
	Groupe jeunes	+ 5 €	12 €
	Primo licencié	+ 5 €	29 €
	Pratiquant jeune	+ 5 €	26 €
	Pratiquant	+ 8 €	46 €
	Moniteur professionnel	+ 8 €	115 €
parapente delta speed-riding	Stage 9 jours	+ 2 €	29 €
	Groupe jeunes	+ 2 €	17 €
	Pratiquant jeune	+ 3 €	52 €
	Primo licencié	+ 3 €	45 €
	Pratiquant - non breveté	+ 5 €	78 €
	Pratiquant - brevet initial	+ 5 €	75 €
	Pratiquant - brevet pilote /BPC	+ 5 €	72 €
	Biplaceur associatif	+ 5 €	127 €
	Moniteur et/ou biplaceur prof.	+ 5 €	237 €

Par ailleurs, le tarif national fixé pour la part cotisation forfaitaire « club » d'une licence pratiquant délivrée en école professionnelle (OBL) reste le même :

- 21 € pour les « volants »
- 20 € pour les cervolistes
- 15 € pour les kiteurs
- 12 € pour les lanceurs

POUR : 40 505
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 811
➔ Adoptée par la majorité absolue





Point d'informations diverses

Propositions pour le comité national Parapente (CNP)

Véronique Gensac présente le projet.

Un questionnaire a été réalisé : 70 % des élus parapente sont favorables à la création d'un comité national. Elle précise que l'objectif n'est pas d'ajouter un surcroît de travail mais de permettre un espace de discussion entre parapentistes (avec par exemple des réunions décentralisées par thème : sécurité, formation...).

L'objectif dans un premier temps serait de mettre en place un support pour les ligues et CDVL afin de leur permettre d'organiser des réunions et pouvoir les animer régionalement sur des thèmes identiques (analyse des accidents, nouvelles caractéristiques du matériel, prévol / matériel de secours...).



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, suivie d'une tombola.

Les participants sont remerciés ainsi que les partenaires de la tombola et l'équipe du lycée Auffray pour la chaleur et l'efficacité de son accueil.